

Présents : Monsieur ERARD Joseph, Maire - Madame GARNIER Françoise - Monsieur BLIN Jean-Yves - Madame GEORGEAULT Valérie, adjoints.

Monsieur AUFFRET Philippe - Monsieur BOUVET Jérôme - Madame COCHET Katell - Monsieur FROC Dominique - Madame HELIES Karine - Madame JOUVIN Amélie - Madame LEGAY Patricia - Monsieur LEMOINE Loïc - Madame MEUR Soazic - Madame VOUTAT Armelle.

Etait excusé : M. BOULAY Yannick a donné pouvoir à M. LEMOINE Loïc.

Etait absente : Mme JOUVIN Amélie.

Secrétaire : Monsieur LEMOINE Loïc a été élu secrétaire de séance.

EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 19 janvier 2015 n'appelle aucune observation particulière.

PRESTATION DE SERVICE RELATIVE A L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

Monsieur le Maire rappelle que la loi ALUR met fin à la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2015.

En conséquence, les communes compétentes dotées d'un document d'urbanisme et appartenant à une communauté de communes de plus de 10 000 habitants doivent s'organiser pour assurer l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. Dans ce contexte, sur le secteur de Fougères, le SCOT de Fougères a créé une structure à son échelle autour des trois communautés de communes, de Fougères, du Coglais et de Saint Aubin du Cormier ainsi que la ville de Fougères pour mutualiser le service d'instruction du droit des sols moyennant une participation des communes adhérentes.

Pour ce faire, chaque commune concernée doit approuver les termes de la convention de prestation de service relative à l'instruction du droit des sols.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :
APPROUVE les termes de la convention tels qu'ils ont été présentés.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

COMPTES DE GESTION 2014 : Budget principal de la commune et budgets annexes : lotissement des Acacias et assainissement dressés par Messieurs GAUVRIT et LAMER, receveurs.

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
APPROUVE les comptes de gestion (budget principal de la commune et budgets annexes : lotissement des Acacias et assainissement) des trésoriers municipaux pour l'exercice 2014. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de leur part sur la tenue des comptes.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes administratifs du budget communal et des budgets annexes (lotissement des Acacias et assainissement) qui concordent avec les comptes de gestion tenus par le trésorier puis se retire. Mme Garnier propose le vote de chacun de ces comptes administratifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'ensemble des comptes administratifs 2014 :

	Résultat de la clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de la clôture de l'exercice 2014
Budget principal				
Investissement	-139 967,29	0,00	-9 411,29	-149 378,58
Fonctionnement	124 894,27	90 000,00	77 501,61	112 395,88
Total	-15 073,02	90 000,00	68 090,32	-36 982,70
Budget assainissement				
Investissement	52 560,66	0	-2 087,89	50 472,77
Fonctionnement	9 517,53		7 533,81	17 051,34
Total	62 078,19	0	5 445,92	67 524,11
Budget Résidence des Acacias				
Investissement	-122 534,44	0	25 533,86	-97 000,58
Fonctionnement	219 038,12	0	7 901,09	226 939,21
Total	96 503,68	0	33 434,95	129 938,63

VOTE DES SUBVENTIONS - ASSOCIATIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder au vote des subventions allouées aux associations communales pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'accorder les subventions suivantes :

ACCA	290.00
AFN	490.00

ABCD : 400€

Mesdames COCHET K, GARNIER F, LEGAY P. n'ayant pris part ni au débat ni au vote

Club du 3ème âge : 580€

Madame GARNIER F. et Monsieur ERARD J. n'ayant pris part ni au débat ni au vote

Comité des fêtes : 400 €

Madame MEURS S. et Monsieur BLIN J.Y. n'ayant pris part ni au débat ni au vote.

ISGC : 2 300 €

Madame GEORGEAULT V., Messieurs FROC D. et LEMOINE L. n'ayant pris part ni au débat ni au vote.

VOTE DES SUBVENTIONS - DEMANDES EXTERIEURES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des diverses demandes de subventions pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE :

-d'accorder les subventions suivantes, à l'unanimité :

Associations /organismes/écoles privées	2015
ADMR de Saint Aubin du Cormier	100.00€
Vivre chez soi	100.00€
Chambre de métiers et de l'artisanat	35.00€ / élève
Maison Famille Rurale	35.00€ / élève

-d'accorder à l'unanimité des subventions aux établissements scolaires privés et école de Diwan.

-de fixer à la majorité (2 abstentions) le montant de la subvention à 250€.

PRECISE que cette décision est valable pour 2015 et sera revue chaque année.

VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES 2015

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

MAINTIENT les taux d'imposition des trois taxes directes locales :

Taxe d'habitation	16.68 %
Taxe Foncière (bâti)	20.73 %
Taxe foncière (non bâti)	49.05 %

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015

Le Conseil Municipal, a voté le budget primitif qui s'équilibre en :

Voté à l'unanimité :

Recettes et dépenses de fonctionnement à *610 726.00 Euros*

Recettes et dépenses d'investissement à *315 933.00 Euros*

Les Budgets Annexes :

Adoptés à l'unanimité :

Lotissement des Acacias :

Recettes et dépenses de fonctionnement à *323 944.79Euros*

Recettes et dépenses d'investissement à *194 001.16Euros*

Assainissement :

Recettes et dépenses de fonctionnement à *48 977.00 Euros*

Recettes et dépenses d'investissement à *70 858.00 Euros*

La séance est levée à 22H